

Nous avons besoin de juger

Même en temps de crise, continuons à exercer notre pensée critique et à mobiliser notre capacité de jugement.

La philosophe allemande Hannah Arendt (1906-1975) soulignait l'importance politique de cette opération : juger, surtout en temps de « crise ». En grec, *krisis*, veut d'ailleurs dire distinction, décision, jugement. Lorsqu'on traverse une crise, la pensée critique permet de distinguer les éléments essentiels des autres et, sur cette base, de décider (et non d'appliquer automatiquement un protocole). Or, en cette période de crise sanitaire, combien sommes-nous à penser que nous ne pouvons pas juger de la pertinence des mesures ? Et ceux qui nous gouvernent sont-ils bien en mesure de juger ?

C'est Adolf Eichmann qui a servi de terrain d'analyse à Arendt. Eichmann était un haut fonctionnaire du III^e Reich chargé de la logistique de la « Solution finale ». En 1960, il est capturé par des agents du Mossad en Argentine où il s'est réfugié. Arendt couvre son procès qui a lieu à Jérusalem en 1961 pour le magazine *The New Yorker*. La question qu'elle se pose est la suivante : comment un homme qui n'est en réalité ni un monstre, ni un idiot, a-t-il pu endosser un rôle actif dans une entreprise aussi terrifiante ? Le problème d'Eichmann, selon Arendt, n'est pas de manquer de conscience, mais de manquer de jugement. Et c'est absolument banal. Le mal est banal parce que, dans certaines circonstances, la majorité ne peut plus distinguer le bien du mal, de sorte qu'agir mal devient normal. Thèse terrible, parce qu'elle semble dédouaner Eichmann de sa culpabilité ! Eichmann ne serait qu'un rouage de la machine nazie.

Pour comprendre le problème philosophique que pose Arendt à travers ce concept de « banalité du mal », il faut cependant aller un peu au-delà de la théorie du rouage (« *c'est pas de ma faute, j'ai obéi* ») et distinguer trois degrés de la règle : l'ordre, qui est le commandement d'une volonté sur une autre qui doit lui être soumise ; la loi, qui incarne la règle générale commune à une société ; et le devoir, qui est le principe du bien qui gouverne une conscience individuelle. C'est une trinité sous laquelle Eichmann situe lui-même ses actes. Des confusions sont alors possibles

« *Diriger (...), c'est réaliser un équilibre entre des besoins et des buts variés. Cela nécessite du jugement. La recherche de l'objectif unique est essentiellement la recherche d'une formule magique qui permette de se passer de jugement. Mais il est toujours irrationnel d'essayer de remplacer le jugement par une formule* »

Peter Drucker, *La pratique de la direction des entreprises*, Paris, éditions d'organisation, 1957, pp. 63-64.

quant à ce qui est bien et mal : comment agir bien quand le commandement est mauvais ? On peut refuser d'obéir à l'ordre ; ce qui suppose la compréhension de la contradiction de l'ordre avec la loi. Si l'officier demande au soldat de tuer un collègue, celui-ci peut refuser au motif que cet ordre est illégal. C'est arrivé à Eichmann de refuser d'obéir à un ordre d'Himmler qu'il a jugé contraire à la loi du Führer. Mais le problème est plus délicat pour les faits qu'on lui reproche : comment pouvait-il distinguer le bien, alors que la loi elle-même avait pour norme le mal ? Face à une loi maléfique, seule la conscience peut encore servir de norme de jugement. Or, dans ce conflit

entre loi et conscience, Eichmann en arrivait à conclure que c'était sa conscience qui faisait défaut : « *Moi aussi, je trouvais cela monstrueux. Je ne suis pas assez dur pour supporter cela sans réagir* » ; mais il interprétait alors sa propre répulsion comme une faiblesse, dont il s'est d'ailleurs excusé à quelques reprises auprès de ses supérieurs.

Juger, c'est mal

Dans la situation sanitaire actuelle, il est nécessaire de mobiliser cette force de juger. On pourrait ainsi juger de l'illégalité de mesures qui ne respectent ni la Constitution ni les droits fondamentaux des êtres humains (comme ceux de circuler librement et de se rassembler). Il y a ici un conflit entre des lois différentes qu'il nous appartient à chacun, en tant que citoyen, de trancher. Qu'est-ce qui est juste ? Et injuste ? Quelle est la juste place de la gestion de la pandémie dans les affaires de l'Etat ? La juste place de la santé dans la vie ? Est-elle une fin ou un moyen en vue d'autres choses, qui doivent être préservées, elles aussi ? Qu'est-ce qui est essentiel dans nos vies et dans notre société ? Et qui peut définir ce qui est essentiel pour tous ? Quels risques sommes-nous prêts à encourir ? Qui doit être protégé de façon prioritaire ? Et de quoi au juste ? Etc.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de trancher une fois pour toutes, car à l'image du tissage, la pensée se remet sans cesse sur le métier. Accepter de juger, ce n'est pas se placer en position de surplomb pour trancher, mais au contraire accepter l'indétermination : ce n'est possible qu'à considérer qu'aucune mesure ne s'impose à l'évidence. Accepter de juger, c'est accepter de naviguer en eaux troubles, en choisissant son chemin au gré des aléas, en intégrant la complexité de la situation. Or, certains phénomènes de mode nous montrent que nous cherchons régulièrement à éviter de juger, comme l'omniprésence des coachs de tout poil qui nous conseilleraient une méthode, une procédure en quatre lettres, une façon de parler, des gestes à poser dans un ordre précis, etc. Conseils ou recommandations visant à nous épargner l'effort et la responsabilité de juger comment gérer notre couple, notre santé, notre régime alimentaire, notre look et même nos relations professionnelles, familiales ou amoureuses. Peut-être est-ce pour cela qu'on entend si souvent résonner



la formule disant qu'« *on ne veut juger personne* » et que le jugement passe aujourd'hui pour une opération disqualifiante ? Mais ne pensons-nous pas alors, comme Eichmann finalement, que nous sommes trop faibles ou trop insignifiants pour juger ?

Mesurer sans juger

On pourrait penser qu'au plus haut sommet de l'Etat, ceux qu'on appelle les « décideurs » peuvent juger. Mais il est un autre phénomène qui leur coupe à eux aussi les voies pourtant bien nécessaires du jugement en temps de crise : le gouvernement par les nombres¹. Instrument de mesure de la population et de ses richesses, la statistique est devenue l'outil premier de la gouvernance depuis le 18^e siècle. Le terme provient de l'allemand (*Staatistik*) et indique explicitement qu'il s'agit d'une science de l'Etat. C'est bien le rêve qui, depuis Pythagore jusqu'au *New Public Management*, hante l'Occident : gouverner « scientifiquement ». Sous le rêve, un désir de s'en remettre à quelque chose d'extérieur à soi et à la communauté des êtres humains, les nombres. Gouverner pourrait se faire sans avoir à penser ni à choisir. Les mathématiciens, interprètes des messages divins, sont censés nous dire la vérité unique et indiscutable des nombres délivrée par les stats². La crise sanitaire se gère donc, comme le reste aujourd'hui, grâce aux chiffres recueillis apparemment de manière neutre à même le « réel », comme si ces chiffres allaient, sans opération de tri, sans questions portant sur les priorités, sur le partage de l'essentiel et de l'accessoire (bref, sans jugement), se décliner automatiquement en un certain nombre de mesures dont seuls des gens irrationnels et égocentrés ne comprendraient pas l'évidente nécessité. La machine dont nous sommes aujourd'hui les rouages est une machine à calculer, qui s'est donné un objectif unique qu'il serait irresponsable de remettre en question : ne pas engorger les hôpitaux. Mais c'est ne pas voir que c'est le même rêve qui a dramatiquement fragilisé le système hospitalier dans son ensemble. ● Gaëlle Jeanmart

1. L'histoire de l'entrée des nombres et de la quantification dans les modes de gouvernement a fait l'objet de nombreux travaux. Nous conseillons particulièrement ceux-ci au lecteur : A. Desrosière, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993, 457 p. ; T. Berns, *Gouverner sans gouverner. Une archéologie politique de la statistique*, Paris, PUF, 2009, 163 p. et A. Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard, 2015, 2020 (2^e éd.), 598 p.
2. En réalité, il pourrait (et devrait même !) exister une critique par les mathématiciens de l'usage des statistiques dans les modes de gouvernance, parce que les stats sont sujettes à interprétation, qu'elles relèvent de l'incertain et de l'aléatoire et qu'elles ne confirment donc rien. Pour les gouvernants et les gouvernés, cependant, les stats conquièrent le statut de vérités incontestées les empêchant de juger.